

ASSEMBLEE NATIONALE

21 mars 2005

LOI D'ORIENTATION SUR L'ÉNERGIE
(Deuxième lecture) - (n° 1669)

AMENDEMENT

N° 216

présenté par
M. POIGNANT

ARTICLE 3

Dans la première phrase du premier alinéa de cet article, après les mots :

« à un seuil »,

supprimer le mot :

« minimum ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.